

**PROCÈS-VERBAL  
du CONSEIL DE FACULTÉ  
du 21 novembre 2016  
sous la présidence du Doyen Didier GUÉVEL**

**Étaient présents** : M. Didier Guével ; M. Franck Laffaille ; M. Jean-Jacques Menuret ; Mme Claudine Moutardier ; Mme Anne Penneau ; M. Charles Reiplinger ; Mme Céline Ruet ; Mme Muriel Tapie-Grime ; Mme Isabelle Zerad

**Étaient représentés** : Mme Sandrine Caron ; M. Yann-Arzel Durelle-Marc ; M. Guilhem Julia ; M. Antoine Pecoud

**Étaient excusés** : Mme Dominique Kimmerlin ; Mme Gwenaëlle Perrier ; M. Le Breton de Vannoise ; M. Fodé Sylla

**Invitées permanentes** : Mme Sandra Cochot ; Mme Magali Marante

**Invitée pour le point 9 de l'ordre du jour** : Mme Céline Bloud-Rey

- 1) Informations diverses ;
- 2) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 10 octobre 2016 ;
- 3) Conventions internationales ;
- 4) Adhésion au Réseau francophone de droit international (RFDI) ;
- 5) Modification de maquettes de formation continue ;
- 6) Généralisation du projet Voltaire ;
- 7) Proposition de jurys composés *a minima* de quatre membres sur six noms mentionnés dans les arrêtés du Président de l'Université ;
- 8) DUI Juriste OHADA en formation ouverte et à distance (FOAD) ;
- 9) Nouvelle maquette de l'IEJ ;
- 10) Questions diverses.

Monsieur le Doyen Didier Guével ouvre la séance à 10h.

**1) Informations diverses**

Diverses informations sont communiquées concernant, notamment :

- l'éventuelle création d'une fondation pour l'Université ;
- le budget de la Faculté doté de 1000h en supplément et de 27000 € venus du CEDIP ;
- les délibérations de la dernière réunion de la Conférence des Doyens ;
- la situation quant au projet de fusion ;
- la cérémonie des remises des diplômes ;
- l'état des travaux dans les locaux de la Faculté ;
- les demandes de titularisations pour les emplois de BIATSS ;
- l'état juridiquement inquiétant des pôles de l'USPC ;
- la dernière réunion universitaire sur le traitement du handicap ;
- les projets de modification du site Internet de la Faculté (tout collègue intéressé peut se manifester) ;
- les décisions juridictionnelles concernant la nécessaire harmonisation des règlements d'examen ;

- l'état des travaux des commissions de réforme des maquettes ;
- la nécessaire candidature de deux enseignants de rang A pour compléter la composition du Conseil de Faculté ;
- la liste des emplois dont le renouvellement a été demandé en réunion intersections ;
- l'idée de créer un laboratoire de pédagogie ;
- le projet de détermination par le HCERES de « champs » disciplinaires pour établir les évaluations ;
- la décision du Conseil d'État du 17 octobre 2016 sur les conflits d'intérêts des membres des jurys de sélection ;
- la création d'un module appelé METHODUS (Méthodologie, usages et expression française à l'Université) qui devra être, dans les nouvelles maquettes, l'appellation générique pour l'ensemble des formations de ce type ;
- les demandes réitérées concernant l'octroi de locaux pour la Faculté au sein du Campus Condorcet ;
- le principe selon lequel les éventuelles modifications de maquettes devront toutes être présentées lors de la réunion du Conseil du 15 mai 2017.

## 2) **Procès-verbal de la réunion du Conseil du 10 octobre 2016**

Aucune modification de ce procès-verbal n'étant demandée, ledit procès-verbal est soumis au vote :

**Vote favorable à l'unanimité**

## 3) **Conventions internationales**

Les échanges avec la Faculté de Droit de Mendoza (Argentine) se poursuivent, notamment avec le principe d'un parcours annuel réciproque de quatre étudiants. Un dialogue a été entrepris avec la Faculté de Droit de l'Université de Bochum (Allemagne).

## 4) **Adhésion au Réseau francophone de droit international (RFDI)**

Une simple information a été donnée sur l'intention de notre partenaire, l'IDEF, d'adhérer à ce réseau (aux activités duquel certaines formations de la Faculté participent, sans adhésion de l'UFR).

## 5) **Modifications de maquettes de formation continue**

Il est décidé que tous changements de maquettes se feront, désormais, au mois de mai. La discussion concernant les modifications de maquettes de la formation continue est donc reportée au Conseil de Faculté du 15 mai 2017.

## 6) **Généralisation du projet Voltaire**

Il est rappelé que les étudiants bénéficiant de cette formation sont, actuellement, ceux de la première année des Licences (L1 Droit, L1 AES et L1 Science politique), avec

un test d'accès pour certains. Après discussion, il est proposé aux membres du Conseil d'uniformiser les règles du projet Voltaire et d'offrir aux étudiants concernés un accès sans test.

La proposition est soumise au vote :

**Vote favorable à l'unanimité**

**7) Proposition de jurys composés a minima de quatre membres sur six noms mentionnés dans les arrêtés du Président de l'Université**

L'Université a décidé, depuis plusieurs années, d'imposer un minimum de quatre membres titulaires pour la composition des jurys d'examens, membres dont la signature doit obligatoirement figurer sur les procès-verbaux et qui sont désignés, à l'avance, par arrêté du président de l'Université. Il est rappelé que tous les enseignants d'une formation, dans le semestre concerné, doivent participer aux jurys. Ils peuvent, eux aussi, attester de leur présence par une signature apposée soit sur les PV, soit sur une feuille distincte, au choix du président du jury. Mais le constat est fait, notamment compte tenu des difficultés de transport qu'il est parfois malaisé de réunir les quatre personnes désignées à l'avance.

La disposition suivante est donc suggérée :

*« Pour la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales, les jurys d'examen sont composés a minima de quatre membres, sur six noms mentionnés dans les arrêtés du président de l'Université ».*

Après discussion, la proposition est soumise au vote (et s'appliquera sous réserve de l'approbation de la CFVU et du CA) :

**Vote favorable à l'unanimité**

**8) DUI Juriste OHADA en Formation ouverte et à distance (FOAD)**

Après présentation de ce projet d'évolution du diplôme existant, cette FOAD est soumise au vote :

**Vote favorable à l'unanimité**

**9) Nouvelle maquette de l'IEJ**

Monsieur le Doyen Guével accueille et remercie de sa présence Madame Bloud-Rey, Directrice de l'IEJ. Cette dernière expose aux membres du Conseil, de manière détaillée et argumentée, quelle pourrait-être nouvelle organisation de l'Institut, qu'elle souhaite mettre en place, en application de la récente réforme.

À cette occasion, il est fait appel aux collègues en vue de participer, sur leur service ou en heures complémentaires, à l'ensemble des activités de l'IEJ (élaboration de sujets, préparations au grand oral, conférences particulières etc.). Il est rappelé que l'IEJ, obtenu après des luttes âpres, constitue un des fleurons de la Faculté. Or, la réforme impose beaucoup plus d'enseignements que précédemment. Comme des regroupements sont à l'étude, l'IEJ de Paris 13, qui n'est pas des plus grands,

risquerait de disparaître si l'on ne démontrait pas la capacité de la Faculté à y assurer la totalité des cursus prévus. L'IEJ ne peut survivre seul ; il doit avoir le soutien et recueillir la participation active de tous.

La nouvelle maquette et la nouvelle organisation de l'IEJ sont soumises au vote :

### **Vote favorable à l'unanimité**

Monsieur le Doyen Guével remercie vivement, une fois encore, Madame Bloud-Rey, pour ce lourd travail qu'elle a effectué. Il est ajouté qu'une demande sera faite en vue d'obtenir, de la part de l'Université, une procédure uniformisée de la photocopie payante des copies d'examen, souvent demandée à l'IEJ.

### 10) **Questions diverses**

Une discussion s'engage sur les stages en Master 2 DPE et DPI. Certains membres du Conseil ont, en effet, remarqué une grande difficulté, pour les étudiants ayant choisi de remplacer le mémoire par le stage, de trouver un stage pour une période de 3 mois. De ce fait, la décision suivante est proposée au vote :

*« À titre exceptionnel et dans l'intérêt des usagers, il est décidé qu'à partir de cette année, la durée minimale du stage, en Master 2 DPE et DPI, est réduite à deux mois ».*

### **Vote favorable à l'unanimité**

Une subvention est demandée par une association étudiante en vue d'effectuer un voyage d'études de deux jours à La Haye, dont le montant maximum est de 400 €. Malgré son caractère tardif, la demande est soumise au vote :

### **Vote favorable à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h35.